



Contestation examen

Par Visiteur

Madame, monsieur, bonjour,

Je souhaite contester mon ajournement à un examen délivré par jeunesse et sport.

Cet examen se composait de plusieurs épreuves éliminatoires et de questions notées dans le cadre de la surveillance des baignades.

Premièrement, le jury a commis une erreur de notation sur une des épreuves éliminatoires, en inversant le cas me concernant.

Ensuite, un examinateur m'a posé deux questions orales qui ne m'ont posées aucun problème de réponse puisque je me suis appuyé sur "un guide" acquis, avant la présentation à l'examen. (une référence commune donc).

En s'appuyant sur ses propres convictions, l'examinateur n'a pas pris en compte ces références et le jury ne m'a pas délivré l'examen.

Ces deux questions (puisque apparemment ce sont les causes de mon échec), sont vraiment très contestataires, et je souhaiterais connaître mes droits pour contester cet abus de pouvoir.

Je vous remercie par avance, et vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'expression de mes respectueuses salutations.

Par Visiteur

Bonjour.

Vous pouvez exercer un Recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif.

Vous pouvez également écrire un recours gracieux auprès de la personne responsable des examens que vous avez déroulé. A priori, je dirai que vous pourriez gagner mais je ne vous cache pas que cela va être délicat. La plupart des jurys d'examens ont un pouvoir discrétionnaire en matière de concours et il sera très difficile de remettre en cause leur décision.

Le mieux à faire pour l'instant semble être le recours gracieux. Pour cela, vous devez envoyer un courrier expliquant les motifs de votre contestation auprès de la personne responsable.

Par Visiteur

Merci pour la rapidité dont vous avez fait preuve pour répondre à ma question.

Je viens d'envoyer une lettre en recommandé avec accusé de réception, expliquant les faits à la DDJS (direction départementale de jeunesse et sport), avant d'entamer une procédure devant le tribunal administratif.

La démarche est difficile, j'en ai conscience, mais alors y'a-t-il une justice pour ce type d'abus!!

Je l'espère car vu mon cas, je comptais beaucoup sur cet examen.

J'aimerais toutefois, vous questionner sur un autre sujet est-ce possible? merci.

Par Visiteur

Bonjour.

Si le sujet est différent de celui-ci, vous devez poser une nouvelle question sur le site.

En attendant, je vous souhaite bonne chance pour vos démarches.

Cordialement.

Bonne journée.